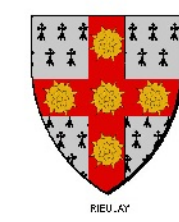
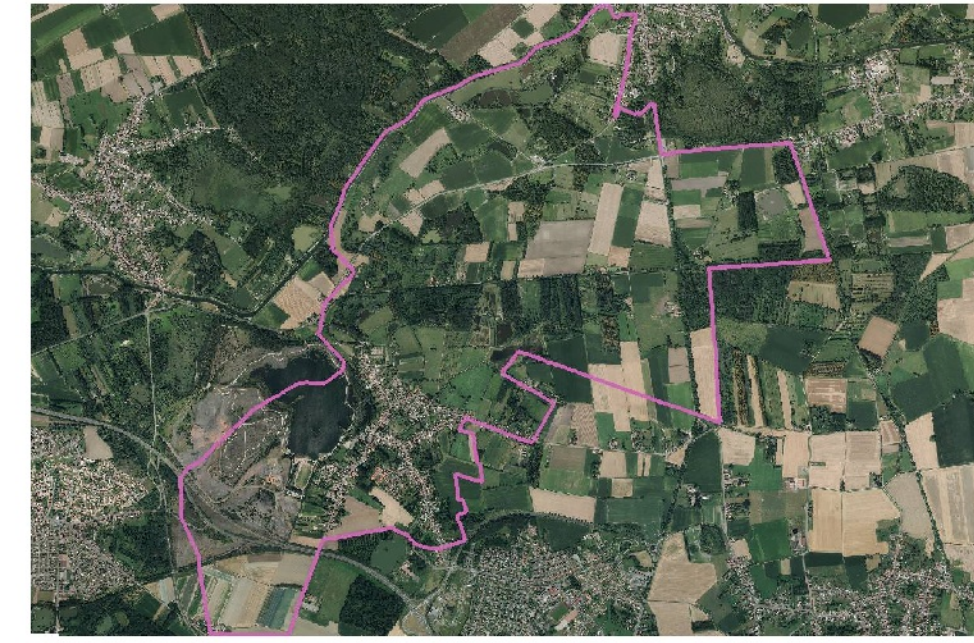


# Commune de RIEULAY 59501



## Carte Environnementale



### PLAN

Porter à Connaissance pour la procédure de planification Urbaine

Pour information

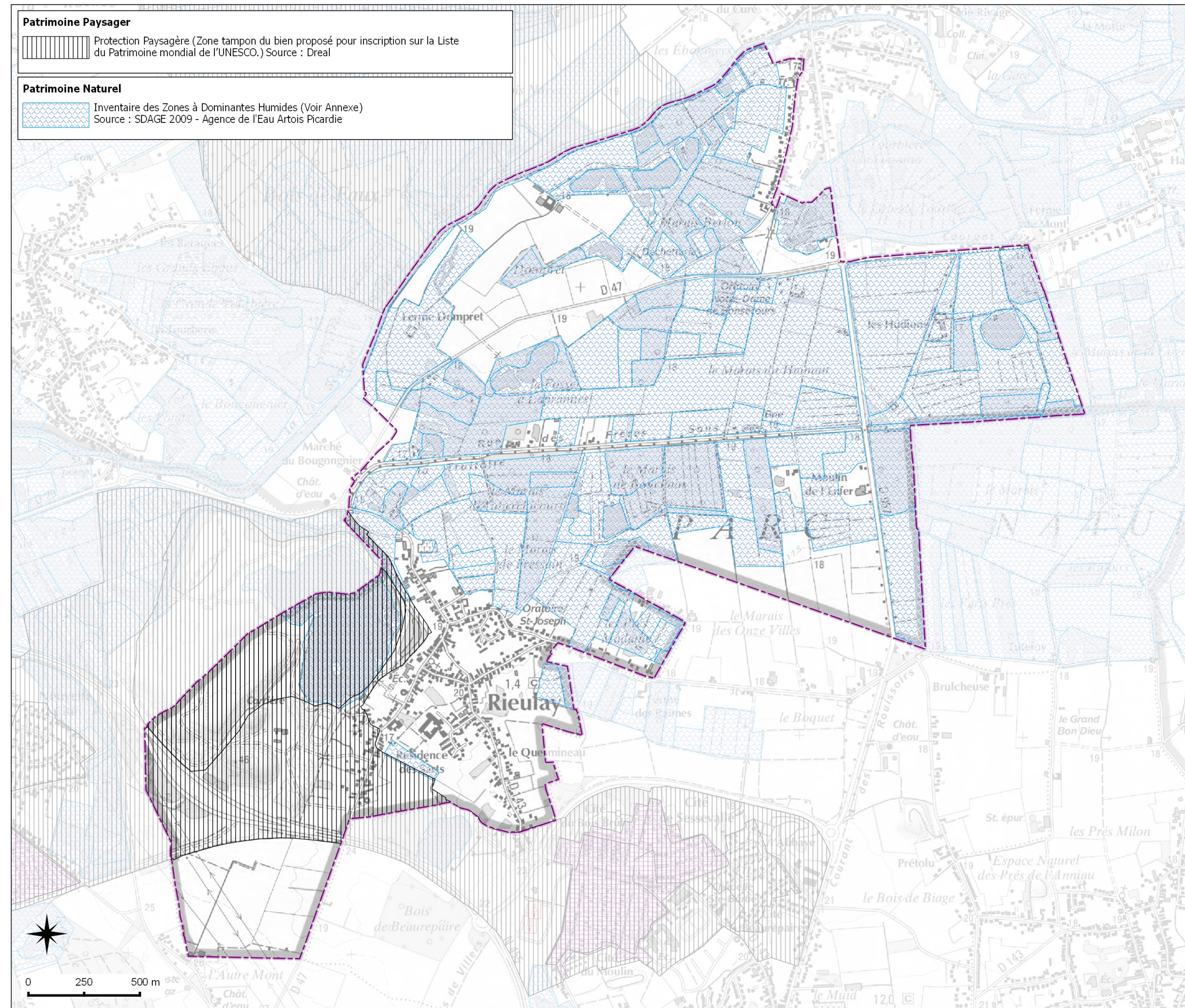
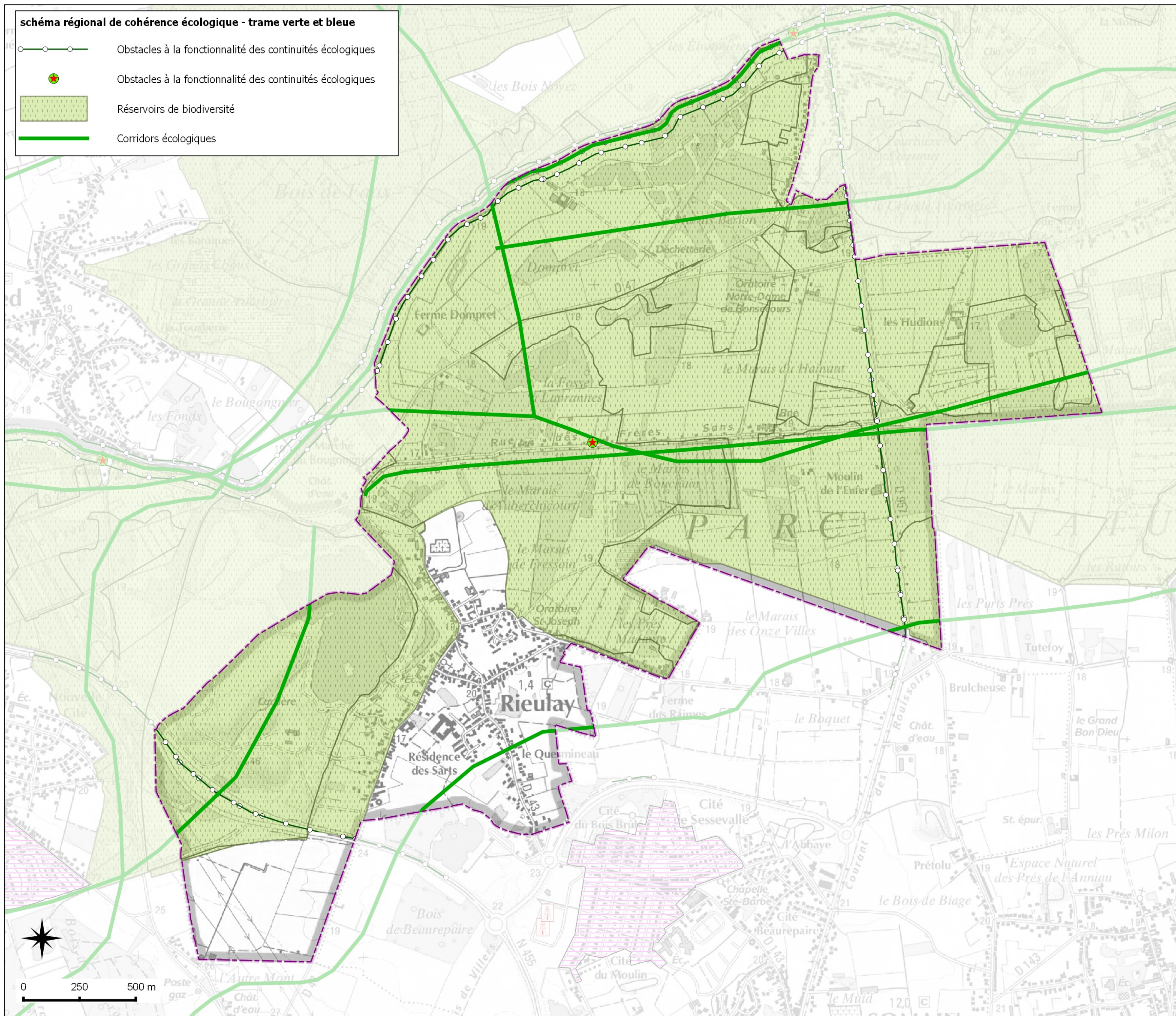
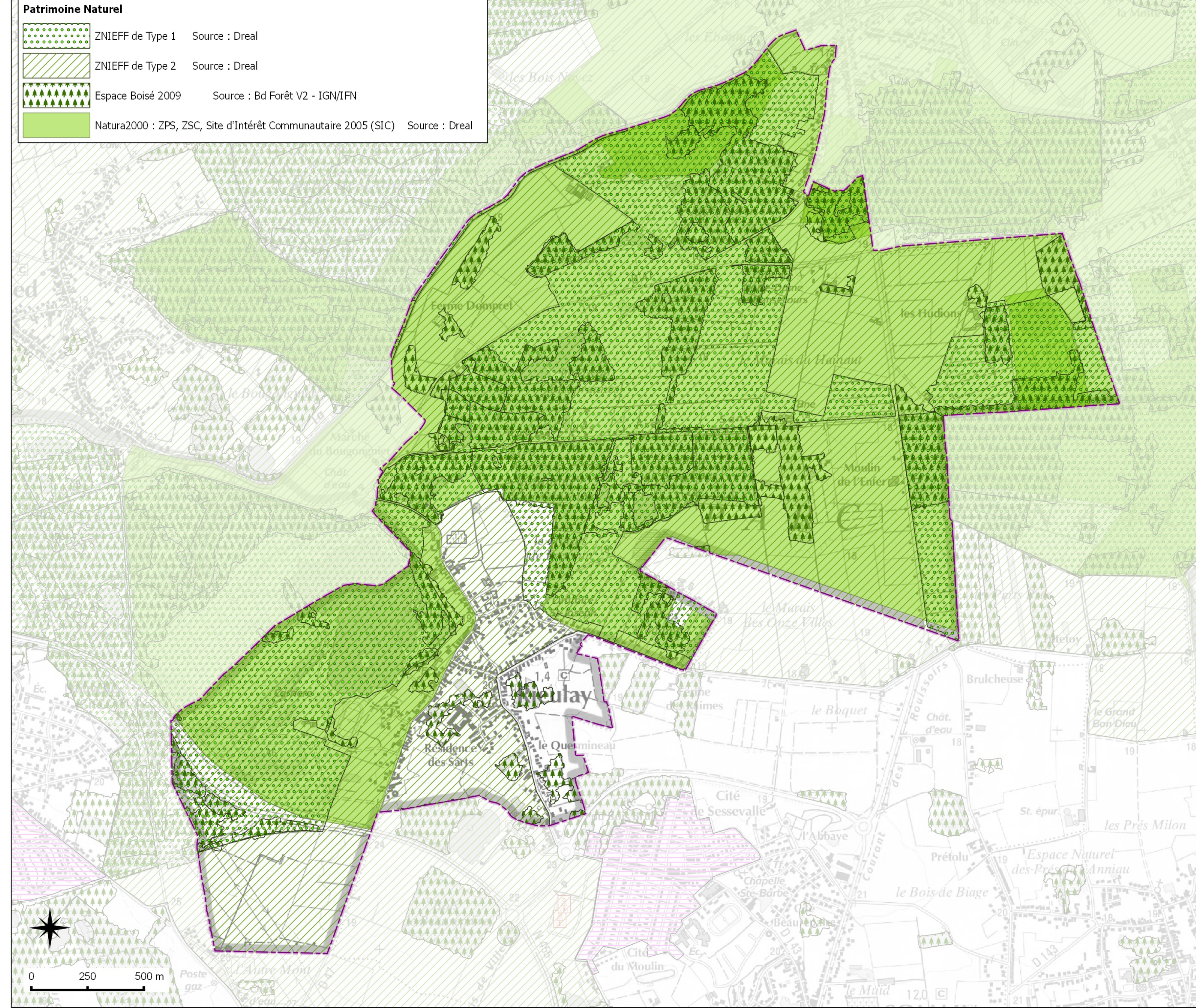
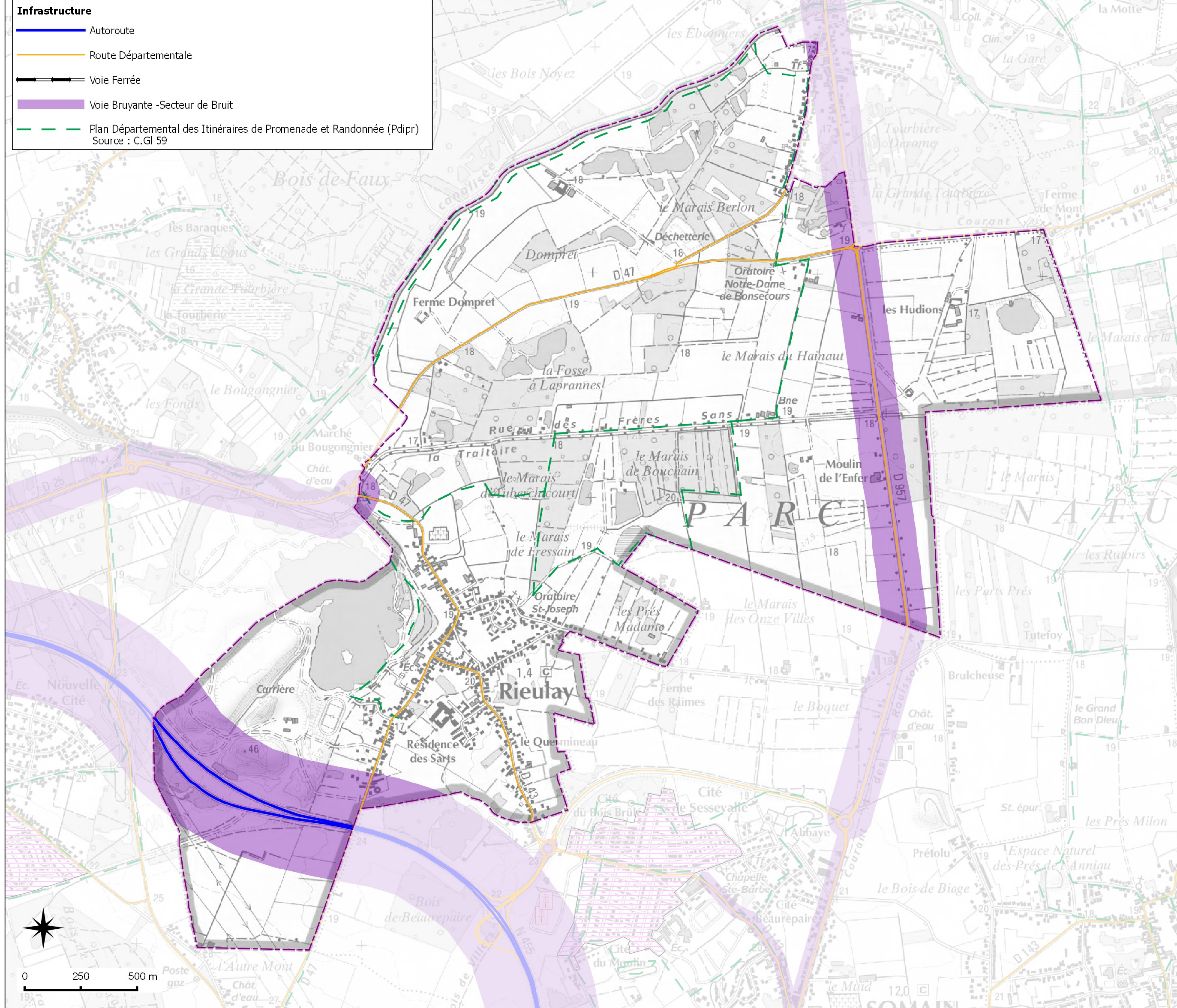
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 22/07/2015  
Sources : Géomatique Sud/Idrisi (C) Cadastre / PO - Dgfi  
Email : ddtm59@nord.gouv.fr

#### LEGENDE

Contour de commune



#### Annexes

**Voies Bruyantes - Secteur de bruit**  
Les infrastructures de transports bruyantes sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini selon le critère d'impact sonore (niveau de bruit).

**Zones à dominantes humides du SDAGE**  
Les documents d'urbanisme (PLU, PLU et cartes communales) et les documents administratifs dans le domaine de l'eau doivent respecter les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.

**Znieff**  
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente, la préservation et la gestion durable des espèces, des habitats et des milieux, ainsi que la recherche de leur qualité et de leur diversité.

**Inventaire Espace Boisé**  
Le référentiel géographique forestier de l'INRA est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'aménagement et de l'aménagement du territoire.

**Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB)**  
L'objectif principal du schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il vise à garantir les services rendus par la biodiversité, à assurer sa pérennité et à restaurer ses capacités d'évolution et à la rendre en bon état des continuités écologiques.

**Natura 2000**  
Réseau écologique européen cohérent formé à terme par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau européen. Les secteurs particuliers, ou sites Natura 2000 dans le Code de l'Environnement, sont les sites de protection des oiseaux (Directive Oiseaux) et les sites de protection des habitats (Directive Habitats).